

12^{ème} Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon

11 et 12 novembre 2022

Règlement Particulier

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : vendredi 01 octobre 2022
 Ouverture des engagements : vendredi 01 octobre 2022
 Clôture des engagements : mardi 08 novembre 2022
 Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 05 novembre 2022
 Dates et heures des reconnaissances : Samedi 05/11 et dimanche 06/11 de 09h à 12h et de 14h à 18h
 Vérifications des documents le vendredi 11 novembre 2022 de 13h00 à 19h00. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
 Vérifications des voitures le vendredi 11 novembre 2022 de 13h30 à 19h30 . Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
 Heure de mise en place du parc de départ le : 11 novembre 2022 à partir de 13h30
 Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 11 novembre 2022 à 19h00. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
 Publication des équipages admis au départ le : 11 novembre 2022 à 21h30 . Lieu : Garage PIERRAT à Melisey ...
 Publication des heures et ordres de départ le 11 novembre 2022 à 21h30. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
 Briefing des pilotes par écrit aux vérifications administratives
 Départ du Parc fermé garage PIERRAT a MELISEY à 08h00 (1^{ère} VHC) et 08h20 (1^{ère} moderne)
 Publication des résultats partiels le : 12 novembre 2022 15min après la fin de chaque section
 Lieu : Garage PIERRAT a MELISEY ... Parc regroupement
 Arrivée : Garage PIERRAT à Melisey
 Vérification finale le : 12 novembre 2022. Lieu : Garage PIERRAT à Melisey
 Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € TTC
 Publication des résultats du rallye le . 12 novembre 2022, 30min après le dernier arrivé au Parc Concurrents.
 Remise des prix le . 12 novembre 2022, 1h après l'arrivée du dernier concurrent.
 Lieu : Parc concurrents au GARAGE PIERRAT à Melisey

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roye Auto Sport organise le 11 et 12 novembre 2022 le 12^{ème} Rallye de la Vallée de l'Ognon en qualité **d'organisateur administratif**.
 Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté** qui a délivré le **permis d'organiser n°** **en date du**

Comité d'Organisation

Président : Mr CHARTON Francis
 Membres : Bénévoles de l'Association Sportive Automobile Roye Auto Sport
 Secrétariat du Rallye, Adresse : 12 bis route sous le mont de vanne 70270 ST Barthelemy
 Téléphone 06 73 27 16 11 ou 06 80 41 22 52
 Permanence du Rallye : Garage PIERRAT à MELISEY
 Lieu, date, horaire : 11 et 12 Novembre 2022 de 06h00 à 21h00

Organisateur technique

Nom : Mr CHARTON Francis pour l'Association Sportive Automobile Roye Auto Sport
 Adresse : 12 Bis Route sous le Mont Vannes
 70270 SAINT BARTHELEMY

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège : Josiane CHARLEUX 0403/9434
 Commissaires sportifs : Marc BRODUT 0413/11034
 Joel JUGNIOT 1412/6813
 Directeur de course : Daniel BLANQUIN - 0303/1941
 Directeur de Course Adjoint : Mr Hubert BENOIT – 0411/3617
 Directeur de course VHC
 Directeur de Course ES 1.3.5..... .. Christophe OUDIN. -0326/236865
 Adjoint Jean-Marc DELOY-0409/6830
 Directeur de Course Suivi PC ES 1.3.5 Fred DELMOTTE 0421/154521
 Directeur de Course ES 2.4.6..... Fred DUMAS 0308/188349
 Adjoint Delphine NASAZZI 0314/11063
 Directeur de Course Suivi PC ES 2-4..... Martial PEUGEOT 0411/44386
 Médecins: Docteur Eliane BRETEL et Docteur Julie CHENUT
 Commissaire Technique Responsable:
 Commissaires Techniques :
 Serge BULLIER 0421/19678
 Jean-Louis REVERCHON - 0421/6835
 Denis DERCHE - 0314/33547
 Michel PETETIN- 0409/217737 ..
 Chargés des relations avec les concurrents (CS) :
 Monique FRANCE – 0409/29181
 Chronométrage ES1.3.5 Sylvie FAIVRE 0421/11039 et ASA FRANCHE COMTE
 Chronométrage ES 2.4.6 Sandrine GENET 0421/196874 et ASA FRANCHE. COMTE
 Chargés des relations avec la presse Francis CHARTON 0421/26216
 Voiture Tricolore François NASAZZI - 0314/11062
 Voiture Balai Martine REVERCHON 0409/14505

1.2P. ELIGIBILITE

Le 11ème Rallye de la Vallée de L'Ognon compte pour

- La Coupe de France des Rallyes 2023 coefficient 2
- Le Challenge Bourgogne-Franche Comté 2022
- Le Challenge ASA Roye Auto Sport 2022

1.3P. VERIFICATIONS

Une confirmation d'engagement pourra être envoyée aux concurrents ayant indiqué une adresse de courriel valide et lisible sur leur bulletin d'engagement.

La liste des engagés comportant les heures de convocation sera mise en ligne à partir du 02 novembre 2022 sur le site de l'ASA Roye Auto Sport : <http://club.quomodo.com/asaras70> l'heure de convocation est l'heure limite à respecter.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 12^{ème} Rallye de la Vallée de l'Ognon, doit adresser à Mr CHARTON Aurélien – 9 rue des champs 70270 LA LANTERNE ET LES ARMONTS (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le mardi 08 novembre 2022.....

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum, pour les 3 rallyes

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 335.00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 670.00 €
- Un membre de l'équipage ASA RAS : 320.00 €, deux membres de l'équipage ASA RAS : 300.00 €.
- Groupe de 5 engagements hors ASA RAS reçus dans la même enveloppe : 320.00 € par équipage.

Pour les engagements reçus avant le 15 /10 /2022 : 320.00€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance autorisée sera indiquée sur le carnet d'itinéraire.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et facultative sera communiquée par un additif au règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 12^{ème} Rallye de la Vallée de l'Ognon représente un parcours de 161.9 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,990 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 Le triangle vert » 6,26kms et ES 2.4 « Les 1000 étangs » 7,07kms

L'itinéraire et le timing horaire figurent dans l'annexe "itinéraire".

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Des prix en espèces récompenseront les concurrents aux classements Scratch et Classe.

1) Espèces

	1er	2ème	3ème	4ème	Conditions
Scratch	300.00 €	200.00 €	100.00 €		Sans
Classe	150.00 €				2 à 5 partants
Classe	200.00 €	100.00 €			6 à 9 partants
Classe	230.00 €	125.00 €	60.00 €		10 à 16 partants
Classe	250.00 €	150.00 €	75.00 €	50 €	19 et + partants
Féminine	100.00 €			plus de 5 partantes sinon 50€	

2) Coupes Scratch : 1 coupe aux 3 premiers et au 1^{er} équipage féminin.

Groupe : 1 Coupe aux 1ers de chaque groupe

Classe : 1 coupe par tranche de 6 partants

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, A et FA confondus, Groupe F2000, Groupe GT et Groupe R confondus.

Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

La remise des prix se déroulera le : samedi 12 novembre 2022, 1 heure après la publication des résultats officiels :

Parc regroupement à Melisey , 1 h00 après l'arrivée du dernier concurrent du rallye..